

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 JUILLET 2013
(affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)

Le conseil communautaire s'est réuni le 04 juillet 2013 dans la salle de réunion de la Communauté de Communes, sous la présidence de Gérard DELAFONT, sur convocation adressée le 27 juin 2013
29 conseillers étaient présents

M. Raymond GALLAND a été élu secrétaire de séance.

Le Président met au vote les procès verbaux des séances du 16 mai et du 3 juin 2013. Ils sont adoptés à l'unanimité.

Le Président passe à l'ordre du jour

Domaine Finances

Fonds de concours aux communes :

Le Président rappelle qu'un groupe de travail a été constitué afin d'établir des propositions pour instruire les dossiers de demande de fonds de concours émanant des communes membres. Ce groupe de travail s'est réuni le 03 juillet et a établi un document cadre.

Le groupe de travail a différencié les projets exceptionnels (type maison de santé) pour lesquels la décision sera prise au cas par cas, et les projets à dimension plus modeste pour lesquels il a établi un cadre-référence qui permettra d'instruire les dossiers et de hiérarchiser les priorités.

Le conseil, à l'unanimité valide les propositions du groupe de travail

Décision modificative n° 1 au budget

Des crédits sont ouverts notamment pour prévoir un emprunt de 200 000 € pour les travaux du Centre d'Interprétation des Peintres de la Vallée de la Creuse.

Domaine Jeunesse/Sport/Culture

Attribution de subventions sur avis de la commission Jeunesse

Des dossiers de demande parvenus après le vote du budget (ou en suspens dans l'attente de précisions) ont été étudiés par la commission Jeunesse. Le conseil valide les propositions de cette commission. 4500 € sont pris sur la somme réservée au budget.

Convention avec le collège pour salle de restauration Accueil de Loisirs

Le conseil autorise le président à signer une convention pour la mise à disposition de la salle de restauration du collège pour le repas de midi des enfants fréquentant le centre de loisirs pendant les vacances scolaires (convention de partenariat entre le collège, la comcom, le Centre d'Animation du Pays Dunois et le Conseil Général).

Domaine Tourisme

Hôtel Lépinat :

- Marché de travaux : des travaux imprévus s'avèrent nécessaires sur la charpente. Le devis présenté par l'entreprise Martinet d'un montant de 2337.50 € HT a été jugé conforme par la maîtrise d'œuvre. Un avenant au marché a été signé.

- Souscription publique avec la fondation du patrimoine : Le Président rappelle que la convention avec la fondation du patrimoine a été signée le 15 juin à Crozant en présence des 2 sponsors M. Poëls de la Ligne Verte, Crozant et M. Camérola d'Intermarché, Dun le Palestel.

Le montant pris en compte pour le calcul est de 498 559 €. Il faut, pour que la Fondation aide le projet atteindre non seulement 5% de ce montant soit 24 928 € mais aussi avoir un don de 20% des habitants retenus (533 habitants de Crozant) soit 107 personnes.

Domaine Accessibilité

Plan de mise en accessibilité des communes

Le Président rappelle que la communauté de communes a la compétence pour le PMA de la voirie et des espaces publics. Les communes entrantes n'ayant pas réalisé leur PMA, il revient à la communauté de communes de se mettre en conformité avec la loi. Le Président propose de solliciter la DDT pour établir le pré-diagnostic et assistance à la maîtrise d'ouvrage. Une consultation devra être lancée pour l'établissement du diagnostic.

Par ailleurs, le Président rappelle l'obligation faite aux communes de réaliser le diagnostic accessibilité pour leurs locaux recevant du public classés en 1^{ère} à 4^{ème} catégorie, avant le 1^{er} janvier 2015. Un groupement de commande pourrait être envisagé entre les communes.

Domaine Intercommunalité

Demandes d'entrée dans le territoire des communes de Chambon Ste Croix et Chéniers – demande de sortie de la commune de Méasnes

Le Président présente les demandes d'entrée de Chéniers et Chambon Ste Croix dans le territoire du Pays Dunois. Il explique que ces 2 communes ont émis un avis défavorable au projet de fusion des 3 comcom du Nord (Marche Avenir, La Petite Creuse et les 2 Vallées) présenté par Mme la Préfète.

Le Président soumet ces demandes d'entrée dans le territoire au vote :

- Demande de la commune de Chambon Ste Croix : unanimité
- Demande de la commune de Chéniers : unanimité

Un amendement au projet de périmètre défini par la Préfecture sera donc sollicité auprès de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Par ailleurs, le Président précise que le projet préfectoral intègre Méasnes dans le futur périmètre, selon la volonté de cette commune de rejoindre ce nouveau territoire, qui correspond mieux à son bassin de vie. Le conseil prend acte de cette volonté.

Représentation des communes à la future assemblée issue du renouvellement des conseils municipaux de mars 2014 : répartition du nombre des sièges en application des dispositions de la loi Richard

A l'unanimité le conseil accepte la répartition selon la méthode d'accord amiable. Cette répartition sera donc proposée aux conseils municipaux qui devront se prononcer favorablement à la majorité des 2/3 pour que cette option soit validée.

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : Le Président indique que la C.L.E.C.T s'est réunie pour évaluer l'attribution de compensation des communes entrantes au 1^{er} janvier 2013. Le rapport sera soumis aux conseillers municipaux.